

REGION BRETAGNE

n° 22\_DAJCP\_SJCP\_01

CONSEIL REGIONAL

24, 25 et 26 février 2022

DELIBERATION

**Rendu compte de la délégation du président  
pour ester en justice**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1<sup>er</sup> février 2022, s'est réuni le samedi 26 février 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 11h15), Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 12h05), Monsieur Christian GUYONVARCH (jusqu'à 15h45), Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 11h), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (jusqu'à 15h30), Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 15h30), Madame Aurélie LE GOFF (jusqu'à 15h40), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 16h), Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER (jusqu'à 13h05), Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 13h), Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (jusqu'à 15h20), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (jusqu'à 16h10), Madame Valérie TABART (jusqu'à 16h), Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC (jusqu'à 9h40 puis à partir de 11h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 14h35 et à partir de 15h), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 15h20).

**REGION BRETAGNE**

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à M. Bernard MARBOEUF à partir de 11h15), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Monsieur Yves BLEUNVEN à partir de 12h05), Monsieur Christian GUYONVARCH (pouvoir donné à Ana SOHIER à partir de 15h45), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11h), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE à partir de 15h30), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ jusqu'à 16h puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 16h), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER à partir de 16h), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 13h05), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Nicolas BELLOIR à partir de 15h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane De SALLIER DUPIN), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Madame Aurélie LE GOFF (pouvoir donné à Monsieur Gérard DE MELLON à partir de 15h40), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 13h), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Aurélie MARTORELL), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 15h20), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 15h30 puis à Madame Véronique MEHEUST à partir de 15h30), Madame Stéphanie STOLL (pouvoir donné à Monsieur Tristan BREHIER à partir de 16h10), Madame Valérie TABART (pouvoir donné à Madame Aziliz GOUEZ à partir de 16h), Monsieur Arnaud TOUDIC (pouvoir donné à Mme Régine ROUÉ de 9h40 à 11h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ de 14h35 à 15h), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Madame Anne LE HENANFF à partir de 15h20), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances et affaires générales du 21 février 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A PRIS ACTE** des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

## RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Du 9 novembre 2021 au 13 janvier 2022

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE	AVOCAT	OBJET /ETAT DE LA PROCEDURE	SUITE
<b><u>Nouveaux dossiers</u></b>				
Mme N.J c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en référé expertise aux fins d'évaluer les préjudices personnels liés à l'accident de service dont a été victime la requérante	En cours d'instruction
M. et Mme C. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation d'une facture de transport scolaire	En cours d'instruction
Mme N.J. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet CVS	Requête en référé provision tendant à la condamnation de la Région Bretagne à verser à l'agente une provision de 4 200€ au titre de l'indemnisation des préjudices subis suite à un accident de service	En cours d'instruction
EARL Les écuries du Croisé c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation de la décision de rejet de la demande d'engagement MAEC- -mesure système polyculture élevage d'herbivore à dominante élevage au motif que cette aide n'est pas attribuée aux exploitations sans jeune agriculteur	En cours d'instruction
EARL Les écuries du Croisé c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation de la décision de rejet de la demande déposée le 13 juin 2016 d'engagement MAEC-mesure système polyculture élevage d'herbivore à dominante élevage au motif que l'aide n'est pas attribuée aux centres équestres	En cours d'instruction
EARL Les écuries du Croisé c/Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation de la décision de rejet de la demande déposée le 3 mai 2017 d'engagement MAEC- -mesure système polyculture élevage d'herbivore à dominante élevage au motif que l'aide n'est pas attribuée aux centres équestres	En cours d'instruction
M. L.L c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation d'une majoration de facture de transport scolaire pour demande tardive	En cours d'instruction
Région Bretagne c/ M. V.D	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en contravention de grande voirie avec demande de condamnation à la remise en état du domaine public maritime, par le retrait d'un container avec habillage en bois et d'une terrasse en bois	En cours d'instruction

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

Voie de circulation

ID : 035-233500016-20220226-22\_DAJ\_SJCP\_01-AR

sans emprise au sol sur l'aire de retournement de la  
arrière du bâtiment des commerces du port de Rosco

### Dossiers jugés/clos

Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet Latournerie, Wolfrom Avocats	Jugement du TA du 2 décembre 2021 rejetant la requête de la SEARD sollicitant la condamnation de la Région Bretagne à lui verser une somme de 1 006 006,40 euros en réparation des préjudices résultant des fautes qui auraient été commises par la Région dans l'information concernant un conflit social en cours	Appel possible sous 2 mois
Société Natixis Intertitres c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet PALMIER et associés	Ordonnance du juge des référés du 3 décembre 2021 rejetant la requête de la société Natixis intertitres faisant suite au rejet de son offre dans le cadre de passation du marché ayant pour objet la fourniture de titres-restaurant pour les agents de la Région Bretagne en format cartes dématérialisées	Affaire close
M. P.L. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Jugement du TA du 10 décembre 2021 annulant l'arrêté du Président du Conseil régional refusant de reconnaître l'imputabilité au service de la pathologie de l'agent régional et enjoignant au Président du Conseil régional de reconnaître cette imputabilité.	Appel possible sous 2 mois